

# 3ème TOURNOI DU M'ISLE PLUMES

## REGLEMENT PARTICULIER

### **Article 1 : Juge-arbitre**

La compétition est placée sous l'autorité du juge arbitre Mr Vincent COEURDASSIER  
Les décisions du juge arbitre sont sans appel. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points du règlement.

### **Article 2 : Règlement**

Le tournoi se déroule selon le règlement Général des compétitions (RGC) de la FFBaD. Ce règlement particulier complète ou rappelle les dispositions du RGC. Certains points pourront éventuellement être complétés au vu des inscriptions et des équipements attribués.

### **Article 3 : Joueurs autorisés**

Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et être en possession de sa licence 2018-2019 le jour du tournoi. Le tournoi est ouvert aux catégories Minime, Cadet, Junior, Sénior et Vétéran dans les séries Séniors R4, R5, R6, D7, D8, D9, P et NC.

### **Article 4 : Inscriptions**

La date limite d'inscription est fixée au dimanche 24 Février 2019 (cachet de la poste faisant foi). Les droits d'engagement sont de 14 Euros pour un tableau et de 18 Euros pour deux tableaux. Pour un déroulement agréable de la compétition, le comité d'organisation autorise l'inscription à un tableau par jour et il se réserve également le droit de limiter les inscriptions (par ordre de réception des paiements, puis date de réception des inscriptions). Le comité se réserve le droit de demander une pénalité de 2 euros par personne en cas de règlement sur place. Tout participant devra avoir acquitté son droit d'inscription auprès du Club du Volant des Isles. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse...) dûment justifiée par une attestation appropriée (Certificat médical, attestation de l'employeur...).

### **Article 5 : Volants**

Les volants en plume seront utilisés dans toutes les catégories, à charge égale entre les joueurs. En cas de litige, le volant officiel est le RSL 3. Les volants seront fournis gratuitement lors des finales.

## **Article 6 : Tableaux**

Le tournoi se jouera en double et en mixte uniquement.

Les joueurs pourront s'inscrire dans deux tableaux maximum. Un joueur ne peut s'inscrire que dans sa série de classement ou dans la série directement supérieure.

L'organisateur se réserve le droit de fusionner deux tableaux si le nombre de participants le nécessite. Dans la mesure du possible, la compétition se déroulera en poules.

Les tableaux pouvant faire l'objet de modifications après l'impression des poules et échancier, la version affichée en salle fera foi. Le comité directeur en accord avec le juge arbitre se réserve le droit de modifier les poules (et ou) les tableaux si besoin est, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

Les tableaux seront constitués en fonction des classements CPPH (ou moyenne des paires) au moment du tirage au sort le dimanche **3 MARS 2019**.

La date de prise en compte du CPPH : **22 février 2019**

## **Article 7 – Horaires**

Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif. Tout joueur doit être présent dans la salle une demi-heure avant son premier match et doit pointer à la table de marque dès son arrivée.

Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match. Tout joueur désirant s'absenter de la compétition devra le signaler au Juge-arbitre et à la table de marque.

Un retard de 5 minutes à l'appel peut entraîner la disqualification du joueur concerné.

Le temps de prise de contact avec le terrain sera de 3 minutes, test de volants inclus. Ce temps est décompté à partir du moment où le match concerné a été appelé par la table de marque.

Les joueurs sont tenus de retirer une feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

Le temps de récupération entre 2 matchs ne pourra être inférieur à 20 minutes. Ce temps de repos s'étend entre la fin du match précédent (dernier échange) et le début du second (premier échange). Il est rappelé que le temps de repos entre les sets est de 2 minutes et de 1 minute lorsque le score atteint pour la première fois 11 dans chaque set.

## **Article 8 – Arbitrage**

En dehors des phases finales, tous les matchs seront auto-arbitrés ; pour les phases finales, l'arbitrage sera assuré par des officiels. Tout joueur pourra faire appel au juge-arbitre à tout moment pour demander un arbitre. Le juge-arbitre accédera à cette demande seulement s'il le juge nécessaire.

Le tournoi se joue en 2 sets gagnants de 21 points.

**Les arbitres qui s'engagent à officier pour les phases finales seront récompensés.**

## **Article 9 – Les LETs**

Tout volant touchant au plafond, à la structure de celui-ci ou à l'éclairage au-dessus du terrain est compté let au service dans la limite de trois essais, et faute en cours de l'échange. Un volant touchant à un élément suspendu (ex : filin de panneau de baskets etc...) est compté let à tout moment.

## **Article 10 – Forfaits (art. 17 du RGC)**

Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues en cas de forfait après la date du tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la **Ligue de Bourgogne/Franche-Comté de Badminton (4, impasse Jean Perrin 21300 CHENOVE)**, par tout moyen prouvant la date de réception.

## **Article 11 – Accès aux terrains**

Seuls, auront accès au plateau de jeu les joueurs disputant un match, appelés pour un match, leurs entraîneurs ou coachs durant les interruptions entre les sets, les organisateurs et les officiels du corps arbitral. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par les Juges-arbitres et eux seuls.

Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains.

## **Article 12 – Echéancier**

L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation annoncée sur l'échéancier du tournoi. Cependant les horaires et ordres des matchs sont données à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du juge arbitre et du comité directeur pour le bon déroulement du tournoi.

## **Article 13 – Sécurité et hygiène**

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou perte durant la compétition. Les participants veilleront à ne pas laisser d'effets personnels dans les vestiaires ou dans les véhicules.

Le comité d'organisation compte sur la régularité et la bonne humeur de tous pour que ce tournoi se déroule dans une bonne ambiance et dans des salles propres. Il vous est demandé en particulier de NE PAS FUMER dans les salles, de ne pas y apporter de récipients en verre et surtout d'utiliser les poubelles mises à votre disposition.

Votre participation au tournoi implique l'adhésion au RGC et au présent règlement.